L'ALLEMAGNE
armé 2 millions d'hommes

Berne, 13 octobre. — A l'Assemblée nationale, dans la séance du 10 octobre, le député socialiste indépendant de Brême, M. Henke, a déclaré :

« Nous ne craignons pas Noske, nous sommes bien venus à bout de Bismarck ; la « Freiheit » n'a été interdite que parce qu'elle a dit la vérité ; on nous reproche d'avoir menti, c'est en réalité le gouvernement qui ment constamment. Noske donne aux meurtriers de l'avancement et des récompenses ; on arme sans cesse la bourgeoisie ; des associations d'écoliers, d'anciens combattants, des tireurs gymnastes reçoivent des armes en grande quantité, de même les paysans ; tout cela est en contradiction avec le traité de paix.

Ce que mon collègue Christian a dit à Lucerne est exact : en comptant les gardes d'habitants, l'Allemagne a sous les armes plus d'un million deux cent mille hommes. Je dis cela pour montrer à l'Entente comment notre gouvernement la trahit. »

Le chancelier Bauer, dans une brève réponse, a condamné la « grossièreté inouïe » de M. Henke dans ses attaques. A son avis, les gardes d'habitants n'ont d'autre mission que de renforcer la police. Les indépendant ont cherché à exploiter l'attentat commis contre Haase au profit de la propagande d'agitation révolutionnaire.

Le gouvernement avait le devoir de donner un avertissement à la « Freiheit », mais M. Henke est bien mal venu à se plaindre lui qui a interdit à Brême le journal socialiste majoritaire.

Puis M. Heinze, prenant la parole, a fait des déclarations en faveur de la monarchie.

« Nous croyons, a-t-il dit, que la monarchie est la forme constitutionnelle la plus appropriée pour l'Allemagne. Nous lui devons une période de grande prospérité.

Nous saurons ramener le peuple allemand à cette conviction monarchiste et nous trouverons « une personnalité » qui sera digne d'être portée par le peuple allemand sur le trône impérial ; nous repousserons pourtant tout acte de violence. »

« SA MAJESTÉ EMPEREUR ET ROI »

Berlin, 13 octobre. — Le congrès conservateur de la Silésie centrale a reçu la réponse suivante à son télégramme d'hommages à l'empereur :

« Haut maréchalat empereur. Amerongen.

« Sa Majesté l'empereur-roi se réjouit cordialement de votre fidèle souvenir et daigna me charger de transmettre l'expression de sa sincère reconnaissance.

» Sa Majesté suit les délibérations du Congrès avec un vif intérêt et souhaite que ses travaux soient féconds pour le Bien de la patrie allemande ».

Les travaux parlementaires à la Chambre

Paris, 13 octobre. — Les couloirs ont présenté peu d'animation cet après-midi. Les rares députés venus au Palais Bourbon ont échangé des pronostics sur les événements de la présente semaine. Celle-ci vient de s'ouvrir solennellement par la publication au « Journal Officiel » du projet autorisant la ratification du traité de paix conclu à Versailles, des décrets supprimant la censure et l'état de siège.

Le Gouvernement a tenu ses engagements. Il a pris les mesures qu'il dépendait de lui pour mettre fin au régime exceptionnel de l'état de guerre, mais pour le retour à la situation normale du temps de paix, il convient que la Chambre tenant elle aussi sa parole mette bientôt fin à ses pouvoirs qu'elle a prorogé pour la durée de la guerre et c'était précisément l'objet des conversations de cet après-midi. Cette question doit être tranchée d'ici peu de jours. Le seul point sur lequel les interlocuteurs se sont trouvés d'accord, c'était pour prédire un grave débat politique sur la date de l'ordre des élections. On se rappelle qu'à la dernière séance, le ministre de l'intérieur a déclaré que uniquement l'interpellation Aubriot sur la politique générale du Gouvernement devait être jointe au projet du calendrier électoral.

C'est donc une vaste discussion en perspective.

La question des élections ne figure pas d'ailleurs à l'ordre du jour de demain. Rappelons que sont inscrits à la séance de demain matin plusieurs projets notamment celui sur les travaux d'aménagement du Rhône et ceui sur les motions Barthe et Vandamme relatives à la représentation proportionnelle et aux élections partielles. L'après-midi la Chambre doit discuter notamment les motions Laval et Jameil relative à la constitution d'une masse interalliée en faveur des combattants et le projet de cahier de crédits additionnels.

Notons que l'amnistie et toutes les interpellations déposées sur la vie chère et sur la crise des transports figurent aussi au tableau, mais la Chambre est toujours maîtresse de son ordre du jour ce qui signifie qu'elle s'occupera peut-être demain de toute autre chose que de ce qui est annoncé à « l'Officiel ».

:: AU SENAT ::

La commission des affaires étrangères a examiné aujourd'hui le projet de loi concernant la fixation de la durée des hostilités.

M. Reynal a été désigné comme rapporteur de ce projet dont la commission poursuivra l'examen demain. Elle a ensuite examiné les deux propositions de résolution qui lui avaient été renvoyées par le Sénat au cours de la discussion du traité de paix. Elle a accepté le principe des propositions relatives au désarmement de l'Allemagne et aux créances des diverses compagnies coloniales.

M. de la Batut a été chargé de raporter la dernière proposition. MM. Milès-Lacroix et Doumer le rapport sur le désarmement.

Victor-Emmanuel III n'abdiquera pas

Rome, 12 octobre. — Les nouvelles publiées à l'étranger au sujet de la situation en Italie et des bruits relatifs à une abdication éventuelle du roi en raison des événements de Fiume sont dénuées de tout fondement.

On assure, dans les milieux bien informés, que ces nouvelles ne répondent nullement à l'état réel des esprits et à la situation en Italie qui n'a subi aucune modification au cours de ses jours derniers.

L'Agitation en Sicile

Rome, 13 octobre. — Des troubles se sont produits à Terra-Nova, en Sicile. Des manifestants ayant assailli une caserne, la troupe fit usage de ses armes, tuant deux des perturbateurs et en blessant six autres.

Des renforts sont arrivés dans la ville où le calme renaît.

Rome, 13 octobre. — D'après les journaux de Rome, l'agitation s'aggrave en Sicile, dans les provinces de Caltanisetto et de Syracuse. Une colonne de paysans armés parcourt les campagnes et tente d'occuper les terres incultes. On craint de nouveaux conflits avec les troupes envoyées sur les lieux.

Jusqu'à présent, on compte une trentaine de morts et une centaine de blessés dont plusieurs parmi les carabiniers et soldats. Dans la péninsule, des troubles éclatèrent également.

LA JACQUERIE

A Bezanzone, province de Plaisance, des paysans appartenant à la ligue de résistance attaquèrent les laboureurs non syndiqués à coups de fusils et de revolvers. Quatre morts, vingt blessés.

A Pontedera, les paysans déclarèrent la grève générale.

L'Affaire Caillaux

LA REUNION DE LA HAUTE-COUR

Paris, 13 octobre. — L'enquête supplémentaire sur les allégations de Pierre Lenoir étant terminée, M. Antonin Dubost serait, croyons-nous, disposé à convoquer le Sénat en cour de justice avant la fin du mois. Au cours de cette première audience, il sera donné lecture de l'arrêt de renvoi, puis la cour sera appelée à fixer la date à laquelle seront poursuivis les débats.

Rappelons à ce propos que conformément aux usages, les membres de la commission d'instruction ne pourront siéger comme juges.

Sur la date elle-même de cette première réunion l'accord ne semble pas encore fait. Un très grand nombre de sénateurs considérant comme impossible de se prononcer avant que soit définitivement établi le calendrier électoral.

D'autre part si les débats sont renvoyés après les élections législatives, la question de savoir si M. Caillaux sera comme il le désire autorisé à faire acte de candidat.

Nouvelles brèves

UNE GREVE DE 225.000 MINEURS AUX ETATS-UNIS

Philadelphie, 13 octobre. — Les pourparlers entre les ouvriers mineurs et les propriétaires sont rompus. La grève qui est fixée au premier novembre affectera 225.000 mineurs.

PERPIGNAN FETE LE MARECHAL JOFFRE

Perpignan, 13 octobre. — A midi, a eu lieu un grand banquet populaire en l'honneur du maréchal Joffre. A la table d'honneur, on remarquait autour du maréchal, le Préfet, le capitaine des pompiers, le maire de Perpignan, les généraux, les représentants du département et des communes des Pyrénées Orientales, ainsi que tous les membres des délégations provinciales et catalanes. Au champagne, des toasts ont été prononcés par M. Denis, maire de Perpignan.

LA SANTE DE M. WILSON

Washington, 13 octobre. — Une lettre attribuée à un sénateur, et publiée par les journaux, confirme que le président Wilson souffrirait d'une lésion cérébrale qui, tout en étant en voie de cicatrisation, lui interdirait toute concentration de l'esprit sur une question quelconque.

L'ADMINISTRATION DE LA SARRE

Paris, 13 octobre. — L' « Echo de Paris » rappelle qu'il est question de M. Alapetite, pour le poste d'administrateur pour le bassin de la Sarre. Il cite également M. Alizé, actuellement à Vienne.

NOTRE AMBASSADEUR A VIENNE

Paris, 13 octobre. — L' « Echo de Paris » dit qu'il se confirme que M. Dutasta ira à l'ambassade de Berlin. Toutefois, pendant une période transitoire, la France sera seulement représentée par un chargé d'affaires, M. Clinchant, actuellement à Berne.

ANATOLE FRANCE NE SERAIT PAS CANDIDAT

Paris, 13 octobre. — L' « Excelsior » dit que M. Anatole France décline probablement toute candidature aux élections prochaines.

LE RAPPROCHEMENT FRANCO-TCHECOSLOVAQUE

Paris, 13 octobre. — Le « Petit Parisien » annonce l'élaboration d'un accord provisoire destiné à assurer le rapprochement économique franco-tchécoslovaque.

On n'attend plus que l'acceptation du gouvernement de Prague. La Tchécoslovaquie sera alors, au point de vue douanier notamment, traitée comme une puissance amie et alliée.

FIUME INDEPENDANTE

Paris, 13 octobre. — Selon l' « Echo de Paris », M. Titoni proposerait à la conférence la proclamation de l'indépendance de la ville de Fiume sous la protection de la Ligue des Nations, à condition que la capitainerie de la Volterra soit attribuée à l'Italie de façon à maintenir celle-ci en contact territorial avec Fiume.

LE MARÉCHAL FOCH A CASSEL

A peine rentré d'un voyage triomphal en Bretagne et en Gascogne, le maréchal Foch va répondre à l'appel de la belle province des Flandres, si attachante par ses épreuves de guerre et qui désire commémorer avec son libérateur les grandes journées des victoires de l'Yser.

Le maréchal s'est empressé d'accueillir l'invitation de la ville de Cassel qui a été pendant huit mois consécutifs, en 1914 et 1915, le siège de son quartier général et qui a été réservé par lui, jusqu'à la fin des hostilités dans la région, comme résidence d'un des plus hauts commandements alliés.

La date du 19 octobre est réservée pour cette réception.

Deux cérémonies d'un caractère particulièrement attachant et impressionnant figureront au programme de cette fête, organisée par la municipalité. C'est au banquet que sera offerte la fameuse pendule, véritable joyau dun cachet si artistique, provenant des salons de la vieille Châtellenie et qui ornait la cheminée du bureau du grand chef, commandant alors les armées du Nord. Les Casselois, en se détachant de ce précieux souvenir, feront un beau geste, auquel le maréchal sera très sensible. Outre sa valeur artistique, cet objet avait pour eux le prix inestimable du souvenir.

A l'issue de ce banquet se fera la pose d'une plaque commémorative sur la façade de la maison désormais historique, vieil hôtel du dernier surintendant des Flandres maritimes, où il reçut chez M. Deschodt, propriétaire actuel, une accueillante hospitalité pendant ce long séjour à Cassel et qui lui assura le repos réparateur à tant de soucis et de fatigues.

Ces cérémonies seront pour lui le réveil des grandes journées d'une épopée consacrant son droit de cité et seront les témoignages de la vive reconnaissance des Flamands.

La situation dans le Cambrésis

La grève continue dans le calme

Bertry, 12 octobre. — Poursuivant notre enquête dans le Cambrésis, nous avons rendu visite hier, à plusieurs ouvriers grévistes de Bertry et des environs

Dans la petite salle basse qu'éclaire un pâle rayon de soleil d'automne, ils sont là, discutant le développement de la grève, un lourd métier de tisserand à mobiture de bois, occupe une bonne partie de la chambre exiguë. C'est le gagne-pain de la maison, qui, habituellement, remplit la modeste demeure de son tic-tac régulier et laborieux. Aujourd'hui, cependant, il s'est tu, non par paresse, mais par nécessité, et la tristesse plane sur cette famille de braves et honnêtes ouvriers.

CE QU'ILS ETAIENT AVANT LA GUERRE

Quelle était leur situation avant la guerre ?... Hélas ! c'est péniblement qu'ils arrivaient à nourrir leur famille ! L'ouvrier restait penché sur son métier quinze et seize heures par jour, tandis que sa femme préparait les trames. Cette dernière — fait incompréhensible, — ne gagnait pas le moindre argent, et le tisseur ne touchait pour son travail lent et pénible que le salaire de famine de 3 fr. 50 par jour en moyenne : salaire beaucoup inférieur à ceux payés dans les autres contrées où l'industrie textile était florissante.

Dans toute la région et dans les tissages à main et mécaniques, seuls les ouvriers qualifiés n'arrivaient qu'avec peine à se faire 4 francs par jour, pour un travail très pénible. Or, pour être qualifié, il ne fallait pas moins de dix années consécutives, le genre de travail changeant continuellement.

Les tisseurs du Cambrésis fabriquaient et fabriquent encore tous les articles de luxe : soieries, tissus de haute nouveauté, etc...

En outre, le montage de certains métiers demande de dix à quinze jours, pendant lesquels l'ouvrier ne touchait aucun salaire. La femme aidait le mari, et n'avait même pas le temps de s'occuper du ménage. De ce fait, les enfants étaient forcément négligés.

Après de longues années de travail à confectionner des tissus, les ouvriers se plaignent en outre de ne pouvoir à aucun prix se procurer un mètre de toile pour habiller leurs enfants. C'est cette situation que les grévistes ne veulent plus revoir. Les temps sont changés, et les jours de servitude sont passés. Par une union étroite, ils espèrent faire triompher leurs revendications et se créer une situation libre, en harmonie avec les temps modernes.

CE QU'ILS VEULENT

Leurs exigences ne sont nullement exagérées : ils demandent l'application de la journée de huit heures et de la semaine anglaise : 48 heures de travail par semaine.

Ils demandent en outre un salaire de 15 francs pour les hommes et 1.50 de l'heure en moyenne pour les femmes.

Pour cette dernière catégorie, ils établissent le barème suivant :

1. Les piqûrières, rentreuses et contre-dames, 1.50 de l'heure ;
2. Les ourdisseuses, et dévideuses, 1.40 de l'heure ;
3. Les épeulisseuses, 1.30 de l'heure ;
4. Les trameuses, qui sont généralement plus âgées, 0.90 de l'heure, suivant le travail.

Les patrons ont cédé sur un point. Ils ont décidé d'accorder le paiement pendant le montage des métiers Jacquart.

Jusqu'à présent, depuis le début de la grève, les ouvriers ne touchent aucun secours, mais ont réclamé l'indemnité de chômage à la Mairie. M. le Maire de Bertry a transmis cette demande à la Préfecture, dont on attend des réponses.

UNE LETTRE PATRONALE

En réponse à la lettre adressée avant-hier, par le Comité de grève, aux fabricants de Bertry et environs, leur demandant une entrevue pour mercredi prochain, les patrons ont envoyé la note suivante :

« A Messieurs les membres de la Chambre syndicale textile de Bertry et environs,

En réponse à votre lettre du 11 courant, au sujet de la réunion entre délégués patronaux et délégués ouvriers, nous avons l'honneur de vous informer que nous acceptons la date de mercredi 15 courant, à neuf heures du matin, Mairie de Bertry.

J. BASQUIN ».

VERS LA FIN DU CONFLIT

On croit à une proche solution du conflit. Les délégués patronaux que nous avons pû joindre et interviewer dans le courant de la journée de lundi, notamment M. Devigne, président de la commission Syndicale des patrons se sont renfermés dans un mutisme complet, sur la nature des concessions qu'ils sont décidés à accorder.

Toutefois nous croyons pouvoir dire, qu'un grand esprit de conciliation règne de part et d'autre et que la réunion de mercredi, apportera vraisemblablement une solution du conflit en faveur des ouvriers.

M. P.

Le conflit des T. P. U. d'Halluin

SAINT-VENANT EN SAISIT LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Paris, 13 octobre. ... Le secrétaire de l'Union Départementale des syndicats ouvriers, Ch. Saint-Venant, a été reçu lundi matin par M. Claveille, ministre des Travaux publics, à qui il a exposé les circonstances dans lesquelles s'était produit le conflit d'Halluin, relatif au transport des ouvriers des T. P. U.

M. Claveille a chargé un des fonctionnaires de son cabinet d'intervenir pour mettre un terme à cet incident préjudiciable aux ouvriers et à la Reconstitution.

A ARMENTIÈRES

Les vêtements d'un enfant prennent feu

LE PETIT MEURT DES SUITES DE SES BRULURES

Vendredi dernier, le jeune Dutholt Henri, 9 ans, demeurant cour Persyn, 2, était assis en chemise, près du feu, lorsque tout à coup une étincelle jaillit et enflamma le vêtement de l'enfant, qui fut brûlé sur toutes les parties du corps. La mère, qui se trouvait dans une pièce voisine, se porta à son secours et fut elle aussi brûlée aux mains.

Malgré les soins qui lui furent prodigués par le docteur Choquet mandé en hâte, le pauvre petit succomba dans la journée d'hier. Ce pénible accident causa une vive impression dans le voisinage.

A ISBERGUES

Tue d'un coup de revolver

Un meurtre a été commis à Isbergues, le 13 octobre, à nuit heures du matin, au hameau de la Croix-Rouge, par le nommé Caubois Alfred, 17 ans, né à Isbergues, le 13 décembre 1901. Caubois a tiré un coup de revolver sur le nommé Canut Elisée, 35 ans, ouvrier d'usine, qui a reçu une balle au front.

La mort fut instantanée.

Le coupable a été arrêté.

La gendarmerie procède à une enquête.

BOURSE DE PARIS

DU 13 OCTOBRE 1919

VALEURS	COURS DU JOUR	VALEURS	COURS DU JOU
3 % Perpétuel	61 45	Société Générale	664 ..
5 % —	90 50	Est actions	710 ..
4 % 1917	71 60	Est obl 3 % anc.	334 ..
4 % 1918 libéré	71 ..	— nouv.	331 ..
4 % 1918 non lib.	....	Lyon actions	740 ..
Italie 5 % 1909	340 ..	— obligs 4 %	400 ..
Algérie 3 % 1902	388 ..	— fusion anc.	315 ..
Ville de Paris 1871	....	— — nouv.	312 ..
— — 1875	....	Midi ob. 3 % anc.	335 ..
— — 1876	....	— — 5 %	329 ..
— — 94-96	256 ..	Nord obl. 5 %	....
— — 1912	....	— 3 % anc.	325 50
Foncières 1879	485 ..	— — nouv.	331 ..
— 1885	323 ..	Métropolitain	395 ..
— 1895	335 25	Rons de Panama	181 ..
— 1903	374 ..	Suez actions	6700 ..
— 1909	203 ..	Thomson Houst.	955 ..
Communales 1879	441 ..	Fives-Lille	....
— 1891	298 ..	Japon 1905	115 ..
— 1892	325 ..	— 1907	....
— 1899	323 ..	Russe 1906	57 ..
— 1912	201 ..	— 1909	45 ..

BOURSE DE LILLE

DU 13 OCTOBRE 1919

CHARBONNAGES	Cours preced	Cours du Jour
Albi (action 100 f. p)	740 ..	810 ..
Aniche (le 1/240 de denier)	2890 ..	2710 ..
Anzin (le 1/100 de denier)	7300 ..	7325 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part)	6625 ..	6650 ..
— (cinquantième de part)	127 ..	132 ..
Bruay (action)	2220 ..	2300 ..
— (dixième)	220 ..	234 ..
Carvin (action 100 f. p.)	645 ..	645 ..
Clarence (action 250 f. p.)	482 ..	495 ..
Courrières (action 100 f. p.)	2090 ..	2125 ..
Crespin-Nord, émis 1905, tit. vert.	73 ..	75 ..
Douchy (action 200 f. p.)	699 ..	695 ..
Dourges	390 ..	395 ..
Drocourt, 1re série (nos 1 à 1800)	10000 ..	10200 ..
— (dixième)	1000 ..	1020 ..
Drocourt, 2e série (nos 1801 à 3600)	10000 ..	10200 ..
— (dixième)	1000 ..	1020 ..
Escarpelle (action 100 f. p.)	650 ..	650 ..
Ferfay (action 125 f. p.)	755 ..	775 ..
Flines-lez-Raches (action 100 f. p.)	55 ..	57 ..
Gouy-Servins (action 500 f. p.)	....	....
Lens (action)	1120 ..	1160 ..
— (dixième)	112 ..	115 ..
Liévin (dixième)	3100 ..	3100 ..
— (trois centième)	105 ..	105 ..
Ligny-lez-Aire (action 500 f. p.)	885 ..	900 ..
Marles 30 % (part d'ingénieur)	4950 ..	4950 ..
— 70 % (Société Rainbeaux)	7500 ..	7900 ..
— 70 % (vingtième)	400 ..	404 ..
Meurchin (action 100 f. p.)	1370 ..	1375 ..
Nord d'Alais (action 200 f. p.)	40 ..	....
Ostricourt (action 50 f. p.)	307 ..	310 ..
Thivencelles (Soc. anon.) act. 500 f. p.	2325 ..	2255 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	160 ..	156 ..
Vicoigne et Nœux (action)	2625 ..	2725 ..
— (dixième)	270 ..	270 ..

VALEURS PETROLIFÈRES	Cours précéd	Cours du Jour
Bordeni (action 500 t. p)	435 ..	436 ..
— (part de fondateur)	325 ..	325 ..
Dabrowa (action 500 t. p.)	3000 ..	3000 ..
— (part de fondateur)	9425 ..	8650 ..
Grabownika (action 500 t. p.)	1545 ..	.... ..
— (part de fondateur)	1410 ..	.... ..
Karpathes (action 100-10 réimb)	1330 ..	1380 ..
Polana (action 500 t. p.)	455 ..	485 ..
— (part de fondateur)	250 ..	200 ..
Potok (action 500. t p.)	725 ..	740 ..
Wankowa (action 500 t. p.)	940 ..	900 ..
— (part de fondateur)	390 ..	415 ..

BANQUES & VALEURS DIVERSES	Cours précéd.	Cours du Jour
Crédit du Nord (action 500-125 p.)	1080 ..	.... ..
Aciéries de France (action 500 t. p.)	830 ..	845 ..
Chantiers de France (act. 500 t. p.)	725 ..	735 ..
Donain et Anzin (action 500 t. p.)	2000 ..	1940 ..
Etablissements Arbel (act. 500 t. p.)	840 ..	960 ..
Fives-Lille (action 450 t. p.)	1750 ..	1724 ..
Senelle-Maubeuge (act. 500 t. p.)	1295 ..	1285 ..
Tilleul-Bonnières (act. ord. 500 t. p.)	.... ..	.... ..
Margarinerie Béthune (act. 100 t. p.)	179 ..	.... ..
Etablisse. Kuhlmann (act. 250 t. p.)	809 ..	800 ..
La Lucette (action 100 t. p.)	270 ..	270 ..

Bulletin Commercial

HALLES CENTRALES DE LILLE

Marché très calme pour denrées de toutes natures. Les arrivages de poissons sont nuls. Les apports de viandes foraines ont été inférieurs (1.000 kilos environ) sur ceux de la précédente semaine. Il a été enregistré 3.752 kilos, se répartissant comme suit : 4 quartiers de bœuf, 39 quartiers de vache, 5 veaux, 5 porcs, 12 moyaux.

MARCHE DE LA MADELEINE

Très peu d'animation au marché du lundi. Très peu de variété et quantités médiocres. Nous avons relevé les prix suivants :

Légumes. — Pommes de terre 1.20 à 1.40 les cinq kilos. — Haricots à écosser, 0.60 à 0.70 le kilo. — Pois de sucre, 1.85 à 2.25 le kilo. — Carottes, 0.25 le kilo. — Oignons, 0.40 à 0.55 le kilo. — Tomates, 0.60 à 0.80 le kilo. — Choux rouges, 1.10 pièce. — Choux verts, 0.50 à 0.85 pièce. — Choux-fleurs, 2.25 à 2.50 pièce. — Salades diverses, 0.15 à 0.35 pièce.

Fruits et Primeurs. — Pommes, 0.80 à 1 fr. les 2 kilos. — Poires ordinaires, 0.35 à 1 fr le kilo. — Noix fraîche, 1.40 le kilo. — Melons, 1 à 2 fr. le kilo.

L'ensemble des légumes et fruits laissait beaucoup à désirer au point de vue qualité. Certaines variétés, même n'étaient guère comestibles.

Viandes. — Basse boucherie, qualité médiocre. Tête de veau, le kilo, 4 fr. — Tête de vache, 2 fr. — Tête de mouton, 2 à 2.50 pièce. — Foie de bœuf, le kilo, 6 fr. — Foie de mouton, 5 fr. — Cœur de bœuf, 4 fr. — Cervelle de mouton, 1.50 pièce. — Pieds de veau, 2 fr. pièce. — Mou de mouton, 0.25 pièce.

Volailles et Gibiers. — Poules, 7 à 15 fr. — Poulets, vivants, 8 à 14 fr. pièce (maigres). — Lapins, 7.50 le kilo. — Perdreaux, 6 fr. pièce, très faisandés. — Lièvres, 19 à 28 fr. pièce.

Poissons. — Harengs frais (?) 0.55 à 0.70 pièce. — Merlans, 5 fr. le kilo. — Plies, 3.25 la livre.

Fromages. — Gruyère suisse, 12 fr. le kilo. — Camembert 2 fr. pièce.

MARCHE D'AIRE DU 3 OCTOBRE

Voici les cours de la volaille et denrées diverses vendues sur le marché :

Poulets, de 8 à 20 fr. la couple. — Poules, de 15 à 20 fr. — Canards, de 12 à 20 fr. — Pigeons, de 3 fr. à 3.50. — Lapins, de 2 fr. à 12 fr. la pièce. — Oies, de 40 à 45 fr. la couple. — Œufs, 17 fr. les 26. — Beurre, 7 à 8 fr. la livre.

Marché aux Porcs et aux Veaux gras du 9 courant

Prix au kilo vivant pour le gras : 127 veaux gras, 6 fr., 5.25, 4.50. — 59 porcs gras, 7.40, 7.20, 7 fr. — — 12 petits veaux, 110, 80, 60.

LILLE

FAITES-VOUS INSCRIRE !

LE DELAI D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES EXPIRE DIMANCHE 19 OCTOBRE PROCHAIN.

TOUS LES DEMOBILISES, TOUS LES REFUGIÉS RECEMMENT RENTRÉS, TOUS LES ELECTEURS QUI ONT OMIS DE SE FAIRE INSCRIRE JUSQU'A CE JOUR, DOIVENT PROFITER DU DELAI QUI LEUR EST ACCORDÉ POUR DEMANDER LEUR INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES DE LEUR LOCALITÉ.

Les voleurs sont partout

LE CHAUFFEUR « CHAUFFAIT » TOUT

Le service de la sûreté a mis en état d'arrestation le nommé Richez Maurice, 37 ans, chauffeur d'auto, demeurant à Lille, rue Faraday, 31, inculpé de vols et complicité par recel de bois, carton bitumé, fils de cuivre, mobiliers, etc., au préjudice des Services de la Reconstitution, des sinistrés de La Bassée et du service des P.T.T.

Richez, qui était au service du secteur de Dunkerque, détourna pour plus de 2.000 francs de marchandises.

Il a été déféré au parquet et écroué.

UNE SERVANTE VOLEUSE

La nommée Berthe Delzenne, 22 ans, servante déroba à son patron, M. Cannesson, 91, rue de Rivoli, un sac à main contenant une somme de 90 francs, une chaînette et une médaille en or, puis elle disparut.

La police recherche la petite bonne voleuse.

QUI A PRIS LE FIACRE 76 ?

Hier, lundi, vers 6 heures du soir, le cocher de place J.-B. Houziaux, habitant 117, rue Bernard, à Canteleu, soupait au « Bar Ouvrier », place des Buisses. Il avait laissé au stationnement habituel, rue des Buisses, son cheval et sa voiture. Une vingtaine de minutes plus tard, il constata, à son retour, la disparition de son attelage. Pas un de ses collègues ne put lui donner de renseignements sur cette disparition. Il est allé conter sa mésaventure au commissariat.

Une enquête est ouverte. La voiture, une victoria portant le numéro 76, est peinte noir et vert. Le cheval est un hongre bai brun d'une douzaine d'années.

AU PARQUET

EXPORTATION DE CHEVAUX

Le sieur Jules Balcaen, 22 ans, mouleur à Wattrelos, qui fut arrêté le 10 octobre dernier, à Leers pour tentative d'exportation de quatre chevaux, a été déféré au parquet et écroué.

IL FAUT PURGER

On a arrêté et amené au parquet, le nommé Van Corsellis Auguste, 46 ans, ouvrier agricole, demeurant à Wattrelos, en vertu d'une demande d'extradition du gouvernement belge. Cet individu doit subir une condamnation de cinq ans de prison prononcée contre lui par la Cour d'appel de Gand, le 15 mai 1916, pour coups, blessures et tentative de vol.

Il a été écroué à la maison d'arrêt en attendant son transfert en Belgique.

L'AMOUR DU PAYS

Le nommé Cyrille Astacs, 48 ans, maréchal-ferrant à Ploegstaert, a été arrêté à Armentières pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Il a été déféré au parquet et écroué.

Mangé par les rats :: à la Noble-Tour ::

C'est un demi fou qui se tua accidentellement

Lundi, vers 2 heures, deux habitants du quartier Saint-Sauveur, MM. Auguste Meunier, 59 ans, et Henri Meunier, 31 ans, son fils, se promenaient sur le talus des remparts, derrière la Noble-Tour, lorsqu'ils aperçurent un cadavre gisant dans le fossé des fortifications.

Le commissaire de police du 3e arrondissement, prévenu, vint faire immédiatement les constatations d'usage. Il trouva le cadavre d'un homme paraissant âgé, le visage entièrement rongé par les rats, les yeux disparus, la main gauche également rongée.

Le mort était en bras de chemise, vêtu d'un pantalon et d'un gilet en drap bleu en bon état, d'un tricot gris foncé, d'une chemise blanche, avec filets bleus aux poignets, d'un caleçon blanc, de chaussettes noires et chaussé de souliers à lacets, le tout en très bon état. A un mètre du cadavre se trouvait une casquette neuve de couleur marron, doublée à l'intérieur d'une bordure blanche.

Des premières constatations, la mort paraît purement accidentelle. Un docteur a constaté des fractures multiples, provenant sans doute d'une chute, mais aucune trace de violences.

Le cadavre porte des tatouages aux deux bras, sur le bras gauche, les lettres F. H. et un zouave; sur le bras droit, un zouave jouant du clairon.

Le corps, transporté à la morgue, serait celui de M. Hoppe François, demeurant rue d'Iéna, lequel est disparu de son domicile depuis jeudi soir, vers 6 heures et demie. Le malheureux ne possédait plus depuis assez longtemps la plénitude de ses facultés mentales. Il avait été vu en dernier lieu, rôdant à Saint-André, près d'un camp anglais.

La petite guerre à la caserne

De regrettables incidents se sont produits au Quartier Kléber entre chasseurs du 6me et artilleurs du 41me

Le bruit courait, hier, dans les milieux militaires, que des incidents très violents s'étaient produits au quartier Kléber, entre les chasseurs du 6e régiment, rentré dimanche dans cette caserne, et les artilleurs du 41e, dont les services sont logés dans ce casernement.

Voici ce que nous ont déclaré à ce sujet des intéressés :

Il est exact que des incidents regrettables se sont produits. Ils ont été causés par un esprit de corps mal compris.

Comme vous le savez, le 6e régiment de chasseurs à cheval vient de réintégrer son ancienne garnison.

Le 41e R.A.C.P., dont certains services sont installés au quartier Kléber, attend encore une décision sur son emplacement définitif.

En prévision de la rentrée du 6e chasseurs, le 41e R.A.C.P. avait réduit son casernement au strict minimum, tout en conservant ses moyens d'action lui permettant d'effectuer les travaux indispensables et en particulier, ne pas arrêter la liquidation des primes de démobilisation tant réclamées.

Non content de ces restrictions, le colonel commandant le 6e régiment de chasseurs a imposé la loi du plus fort, se déclarant maître absolu, mais en des termes que ne peut accepter un régiment dont la valeur a été reconnue.

Empruntant les fonctions d'adjudant de casernement, il imposa brutalement sa volonté et fit évacuer, à l'insu des chefs du 41e, certains bureaux ouverts et voulut même faire enfoncer les portes fermées par nécessité, alors que des locaux qui étaient destinés aux chasseurs, restaient inoccupés.

Le déménagement au profit des chasseurs de la literie des « poilus » du 41e provoqua des troubles et un chef de bataillon s'oublia même au point d'injurier grossièrement les soldats.

Il est certain que l'affaire n'en restera pas là. Une plainte a été immédiatement formulée par le commandant major du 41e, laquelle adressée au colonel du régiment, sera sans nul doute transmise au général, qui prendra les sanctions nécessaires.

Voilà donc ce que fut la petite guerre à la caserne, bien regrettable en ce sens qu'elle apporta tant d'animosité entre frères d'armes.

LA FUGUE D'UN GAMIN

Nous avons relaté hier, la disparition du jeune François Bruylant, demeurant rue de Juliers, 158, qui n'avait plus reparu au domicile paternel depuis le 10 octobre.

La serviette bourrée de livres du gamin a été retrouvée hier par M. Deporter Emile, qui l'a remis au commissariat du 6e arrondissement.

Dans sa fugue, le jeune Bruylant doit être accompagné de Joseph Smalben, écolier, rue Mazagran, 25, qui a aussi quitté le domicile paternel.

On présume que les deux gosses se sont dirigés sur Louvain, où le jeune Bruylant croit retrouver son père, qui vit séparé de sa mère.

Le gamin avait demeuré à Louvain jusqu'en septembre dernier, moment où sa mère et l'amant de celle vinrent s'installer à Lille.

UNE CHUTE GRAVE

En passant, dimanche vers 8 heures du soir, rue Inkermann, Mme Vanderbruggen, née Lucie Bartier, 33 ans, ménagère, rue d'Iéna, cour Benoit, heurta la base d'un réverbère brisé et tomba sur la chaussée.

Mme Vanderbruggen, qui se trouve dans une situation intéressante, se fit, dans sa chute, des contusions au ventre.

Après avoir reçu les soins du docteur Razemon, elle fut transportée à son domicile en voiture d'ambulance.

FEUILLETON DU « REVEIL DU NORD » N° 100

Le Masque aux Dents Blanches

GRAND :: ROMAN-CINÉMA ::

Karl Legar s'était évadé de sa prison.

Invité à donner des détails sur cette fugue rosse de conséquences, l'agent fit la narration suivante :

Il se trouvait de faction avec un de ses camarades, le nommé Watts, à la porte de la prison, où depuis l'incarcération de Legar des précautions spéciales avaient été prises pour déjouer de sa part toute tentative d'évasion. C'est ainsi que toutes les issues de la maison de détention étaient gardées étroitement par des détectives spécieux et que des rondes fréquentes étaient faites par ceux-ci à l'extérieur et à l'intérieur de l'édifice.

Watts et le narrateur faisaient donc les cent pas tranquillement devant la lourde grille de fer, lorsque Jenkins, un des gardiens chargés de porter le repas du soir au prisonnier, s'était présenté devant eux.

La grille ouverte, puis refermée derrière lui, les deux policiers causèrent toute leur faction, tout en causant de choses et d'autres : et le temps s'était écoulé jusqu'au moment où Watts avait fait observer à son camarade que Jenkins lui semblait bien longtemps à revenir.

Pour appuyer sa démonstration, l'agent tira sa montre.

Il y avait effectivement plus d'une heure que le gardien avait franchi le seuil de la prison, alors que généralement il en ressortait au bout d'une trentaine de minutes.

Que pouvait signifier un pareil retard et n'entraînait-il pas quelque conséquence anormale qu'il importait d'éclaircir ?

D'un commun accord, les deux policiers avaient pénétré à l'intérieur de la prison et après avoir suivi un long dédale de couloirs déserts et silencieux où rien ne leur avait paru suspect, ils étaient arrivés devant la cellule où était enfermé Legar.

La porte en était close normalement... Mais, lorsqu'ils l'eurent ouverte au moyen de la double clef en leur possession, un spectacle stupéfiant avait frappé leurs regards.

Sur le sol, le corps d'un homme était étendu.

Au premier abord, ils avaient eu l'idée que le prisonnier s'était suicidé pour échapper au châtiment qui l'attendait, mais en retournant le cad